



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 095-219504479-20240320-202415-DE



2024 - 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 20 mars 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS**  
**MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON,**

A donné pouvoir : **Frédéric MARCHAND à Martine GERBER**

Absent : **Marion LIPAROTI**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Martine GERBER** a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h43.

## OBJET : DELIBERATION CONCERNANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le projet de Budget primitif 2024,  
Sur rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget Primitif de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement : Recettes : 224 461.19€                      Dépenses : 224 461.19€

En section d'investissement :    Dépenses : 301 261.55€                      Recettes : 301 261.55€

Reste à réaliser de l'année 2023 : 0 €

La délibération 2024 -15 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à :  
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise  
Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

\_\_\_\_\_  
Certifié exécutoire par le Maire  
En vertu de la Loi du 02 Mars 1982

Jérôme OLIVIER,  
Le Maire  
Pour extrait conforme,  
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 20/03/2024

